

**NOTE DE RENTREE
A L'ATTENTION DES ETUDIANTS – P84
ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024**

RENTREE PEDAGOGIQUE ET CALENDRIER UNIVERSITAIRE

MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

REUNION DE RENTREE

Géraldine MERCIER, Directrice des Etudes, accueillera **en salle 017** avec quelques responsables pédagogiques pour un rappel du règlement pédagogique, du déroulé de l'année et une présentation de la saison culturelle 2023-2024 :

- **De 10h à 12h30** toutes les étudiantes et tous les étudiants de la Promotion **84**

Vous devez impérativement avoir réalisé votre inscription administrative en ligne avant le 11 septembre 2023, date de clôture des inscriptions.

Tout au long de l'année, vous disposez d'un accès en ligne à votre planning via le site de l'ENSATT.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Le planning est amené à évoluer en cours d'année
- Vous pourrez éventuellement travailler certains week-ends et jours fériés, ainsi que pendant l'été

Vous voudrez donc bien ne pas prendre d'engagements extérieurs sans avoir au préalable vérifié que cela est possible.

RENTREE ADMINISTRATIVE ET INSCRIPTIONS

Les étudiantes et étudiants de 2^{ème} année s'acquitteront de leurs formalités administratives et financières **sur la plateforme en ligne** entre le 4 et le 11 septembre 2023.

Un guide d'aide à l'inscription vous est envoyé en même temps que cette note. Merci de le suivre avec attention.

Pour réaliser votre inscription en ligne, vous devrez vous munir obligatoirement des pièces suivantes, **en version électronique**, à savoir :

Pour toutes les étudiantes et tous les étudiants de 2^{ème} année :

- ⇒ L'attestation de paiement de la CVEC. Le paiement de la CVEC doit absolument être effectué sur le site web dédié CVEC.etudiant.gouv.fr, et l'attestation présentée lors de votre inscription. Le montant pour l'année 2023-2024 s'élève à 100 euros. **Sans cette attestation, nous ne pourrons pas procéder à votre inscription.**
- ⇒ un certificat médical attestant de votre capacité à suivre votre cursus
- ⇒ une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année 2023-2024
- ⇒ une copie de votre Carte Vitale
- ⇒ un relevé d'identité bancaire en cas de changement de coordonnées bancaires
- ⇒ Pour les personnes du parcours JEU uniquement, merci d'envoyer à Brunhilde Chaverot votre certificat de scolarité Lyon 2 pour l'année 2023-2024.

Pour toutes les étudiantes boursières et tous les étudiants boursiers

- ⇒ l'attestation d'attribution conditionnelle de bourse d'enseignement supérieur.

Les étudiantes et étudiants qui ne sont pas en mesure de fournir une attestation d'attribution conditionnelle de bourse d'enseignement supérieur seront considérées et considérés comme non boursières et non boursiers et devront présenter le règlement de leurs droits d'inscription. Si une notification d'attribution de bourse arrivait par la suite, l'étudiante concernée ou l'étudiant concerné s'adressera à la Direction des Etudes pour connaître les démarches de remboursement.

REGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

pour le parcours Jeu uniquement

- ⇒ un **règlement de 267 euros** représentant le montant des droits de scolarité ENSATT (paiement en ligne, chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'ENSATT ou virement)
Les frais d'inscription de Lyon 2 (113 euros) seront à régler directement en ligne auprès de l'Université Lyon 2 (cf. note spécifique Lyon 2, envoyée uniquement aux étudiantes et étudiants en Parcours Jeu).

pour toutes les étudiantes et tous les étudiants des autres parcours

- ⇒ un **règlement de 400 euros** représentant le montant des droits de scolarité ENSATT (paiement en ligne à privilégier, ou virement, et éventuellement chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'ENSATT)

Les étudiantes et étudiants souhaitant régler leurs frais d'inscription par virement bancaire, doivent effectuer impérativement la démarche la semaine avant l'inscription, et préciser dans le libellé du virement les nom, prénom, parcours.

Le RIB de l'ENSATT vous a été transmis dans la note de rentrée envoyée par courriel.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Ces formalités valideront l'inscription et permettront la délivrance d'un certificat de scolarité. Vous veillerez à conserver soigneusement ce document.

Les étudiantes et étudiants qui ne sont plus en possession de leur carte étudiante doivent le signaler au service informatique au plus vite.

Concernant la Sécurité sociale, toutes les étudiantes et tous les étudiants sont rattachés au régime obligatoire de Sécurité Sociale (régime général ou régimes spéciaux). **Vous n'avez pas de cotisation à payer et pas de démarche à faire pour votre affiliation.**

Pour toute information, vous pouvez

- consulter le site Internet de l'Ecole, et notamment la page suivante :
<https://www.ensatt.fr/etudiants/modalites-et-frais-dinscriptions/>
- Si besoin, vous pouvez contacter :
- ✓ **Sabrina ABDELBOST**, Gestionnaire référente parcours ACOS-CCO-SCE
04.78.15.05.25
sabrina.abdelbost@ensatt.fr
- ✓ **Brunhilde CHAVEROT**, Gestionnaire référente parcours DIT-ECR-JEU-MES/MIS
04.78.15.05.28
brunhilde.chaverot@ensatt.fr
- ✓ **Marina DA GRACA**, Gestionnaire référente parcours ADM-LUM-SON
04.78.15.05.10
marina.dagraca@ensatt.fr
- ✓ **Géraldine MERCIER**, Directrice des Etudes
04.78.15.05.03
geraldine.mercier@ensatt.fr